

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

Rue de la Digue / Parking rue de la Digue – rue Roger Trémaré

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1°,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation.

ARRÊTONS

Article 1 :

Le Stationnement sur tout le parking rue de la Digue et la rue Roger Trémaré est interdit le vendredi 29 septembre 2023.

La rue de la Digue est interdite à la circulation le vendredi 29 septembre 2023.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les l'entreprise intervenante : COLAS.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 19 septembre 2023

Monsieur Le Maire,

Eric PATUREL